



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
des Bouches-du-Rhône**

**Service Mer Eau Environnement  
Pôle milieux aquatiques**

Affaire suivie par : Julien Diribarne

courriel: [ddtm-environnement-secheresse@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:ddtm-environnement-secheresse@bouches-du-rhone.gouv.fr)

Marseille, le 16/08

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 18 juillet 2023, vous avez bien voulu m'alerter sur la situation hydrologique du Fauge et les perspectives de prélèvement de votre ASA.

Malgré une amélioration au cours des mois de mai et début juin, le déficit de précipitations des dernières semaines a conduit à nouvelle dégradation de l'état des ressources en eau pour l'ensemble des cours d'eau du département. Nous devons donc tous maintenir des efforts conséquents en termes de sobriété.

Ainsi, depuis le 25 juillet dernier, le bassin versant de l'Huveaune est en crise. Le bassin versant de l'Arc est quant à lui en alerte renforcée depuis le 28 juillet, comme celui du Réal de Jouques. Enfin, la Touloubre est également passée en alerte renforcée le 11 août. Le reste du département demeure placé en vigilance sécheresse et ce depuis le 9 février.

La gestion de la sécheresse s'appuie sur les données de points de référence, à l'échelle d'un bassin versant associé à un cours d'eau principal avec un principe de solidarité amont-aval. Les points de référence de gestion de la sécheresse sur le bassin de l'Huveaune, dont les données de débit à la source de Saint-Pons, font état d'une ressource en eau avec des niveaux bas depuis fin juin. Sur le Fauge, les pluies de mai ont offert un répit mais depuis la deuxième quinzaine de juin, le débit est de nouveau en baisse et est passé en dessous de 70 L/s depuis le 7 août. Ces faibles débits répétés et cumulés sur une longue période peuvent engendrer des perturbations notables sur l'écosystème aquatique du Fauge. Un prélèvement de l'ASA, même limité à 40 L/s ne permettrait pas de garantir un débit suffisant pour la préservation de cet écosystème sensible.

Au regard de ces éléments, je regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à votre demande d'adaptation des mesures de restrictions en période de sécheresse pour l'état de crise sur l'Huveaune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur adjoint de la DDTM 13

Charles Vergobbi

**Monsieur Jean-Luc BARET**

Président de l'ASA de Saint-Pons

Maison des Associations

1 avenue de la 1ère DFL

13 420 Gémenos